

KERZAZI
Moussa

Royaume du Maroc
Université Mohammed V
Publications de la Faculté des Lettres et
des Sciences Humaines-Rabat
SERIE : COLLOQUES ET SEMINAIRES N° 37



MAROC - BELGIQUE PREMIERE RENCONTRE SCIENTIFIQUE INTER-UNIVERSITAIRE

MAROC - BELGIQUE

*PREMIERE RENCONTRE SCIENTIFIQUE
INTER-UNIVERSITAIRE*

1995

1995

LES IMMIGRES MAROCAINS EN BELGIQUE ENTRE L'IDEE DE RETOUR ET LA MIGRATION DEFINITIVE

Etude de cas à Bruxelles

Moussa KERZAZI

Faculté des Lettres
Rabat

«Retour au Maroc» ou «migration définitive en Belgique» est une problématique qui intéresse aussi bien les Marocains que les Belges (peuples, gouvernements, chercheurs..).

Par l'étude de ce phénomène, les deux parties (pays d'origine et pays d'accueil), donnent une grande importance, surtout aux résultats de ce genre de recherche scientifique.

Le nombre de la communauté marocaine en Belgique a atteint en mars 1991 environ 142098 ressortissants, contre seulement 10700 Algériens et 6300 Tunisiens (R.G.P.L, 01-03-1991).

Dans la région de Bruxelles, la concentration de la communauté marocaine est évidente (77409 Marocains). Elle représente 55 % de l'ensemble des immigrés marocains en Belgique et 24 % des étrangers à Bruxelles.

Le contexte actuel est caractérisé par la crise générale aussi bien pour la Belgique (500 000 chômeurs) que pour le Maroc où le taux de chômage a atteint 15.8 % de la population active en 1990 contre 13.9 % en 1985 et seulement 9.8 % en 1980 (Dir. Stat. 1991, p. 6) ; en plus, le marché de l'emploi est déjà saturé !

Au niveau de la CEE le taux de chômage est passé de 4.5 % de la population active en 1979 à 14 % en 1985 ; et de deux millions de chômeurs en 1965, à 12 millions en 1985 (*Lamalif*, N° 168, 1985, pp. 32-36).

Dans cet article nous allons traiter deux points essentiels :

1. L'importance de l'immigration marocaine en Belgique et les caractéristiques démographiques de cette communauté.
2. Présentation des résultats synthétiques issus d'un ensemble d'interviews et de contacts avec une centaine d'immigrés marocains à Bruxelles - toutes catégories d'âge, et de professions - durant la période fin Décembre 1992 et fin mars 1993.

I. Importance de l'immigration marocaine en Belgique

I.1. Cadre juridique et politique de l'immigration

La Belgique avait besoin dans les années 60 (1962-66), de la main-d'œuvre

étrangère. Dans ce cadre, deux conventions ont été signées entre le Maroc et ce pays ; l'une portant sur la main-d'œuvre le 17-01-1964, l'autre portant sur la sécurité sociale le 07-02-1966 (Belguendouz. A, 1987, p. 44-45).

L'Etat belge a encouragé ensuite le regroupement familial. A cette période, les Marocains représentaient déjà 11.5 % de l'ensemble des immigrés étrangers. Ils se concentraient à Bruxelles, Anvers, Saint-Nicolas, Termonde et Malines (Grimmeau, 1992, p. 111). Fig. 1.

La majorité des immigrés était au départ des jeunes de moins de trente ans, célibataires. Ils ont souvent eu une base d'accueil (frères, sœurs) en Belgique. Ils travaillaient dans les secteurs des mines, de la métallurgie, du bâtiment ; mais aussi dans le secteur du transport (Tram, Bus, Métros, Taxis, Trains) et du commerce (légumes, fruits, alimentation en général, habillement).

1.2. Evolution de l'effectif des ressortissants marocains en Belgique

Année	Effectifs
1968	21 000
1975	65 900
1982	110 000
1984	119 000
1988	120 000
1991	142 098

Sources : CERED, 1988, p. 283 ; R.G.P.L 1991.

Ainsi, le nombre d'immigrés s'est multiplié par six en deux décennies (1968-88), ce qui a contribué positivement au rajeunissement, à la croissance de la population belge, et à la reconstruction du pays.

1.3. Caractéristiques démographiques et répartition géographique de la communauté marocaine en Belgique (Recensement Mars 1991).

1.3.1. Plus d'hommes que de femmes

La part des hommes dépasse relativement celle des femmes ; mais on doit signaler la spécificité de l'immigration féminine en Belgique, puisque la part du sexe féminin dans ce pays est plus forte que celle des autres pays européens. Les enfants de moins de 15 ans, représentent 40.8 % de la communauté marocaine (Nb 58 000), contre seulement 0,82 % (Nb 1178) âgés de 65 ans et plus. Ceci s'explique par la précocité de l'encouragement du regroupement familial par la Belgique.

Sexe féminin		S. masculin		Total	
Nombre	%	Nb	%	Nb	%
66 391	46.7	75 707	53.3	142 098	100

1.3.2. Une forte proportion de la communauté marocaine se concentre à Brabant, Anvers et Liège

La population active âgée de 15 à 64 représente 58.8 % (82878 immigrés) ; cela constitue une potentialité humaine importante et dynamique pour l'économie belge.

La majorité des ressortissants marocains sont concentrés à Brabant, Anvers et Liège (84.71 %) (Fig 1 et 2). Tandis qu'à Bruxelles, ils se concentrent à Molenbeek, Saint-Jean, Scharbeek, Saint-Gille, et Anderlecht.

Répartition de la population marocaine par sexe et par province (Figure I et II)

Province	Masculin NB	Féminin NB	Total NB	%
1. Brabant	44 269	39 384	83 653	58.86
2. Anvers	14 121	12 529	26 650	18.75
3. Liège	5 596	4 498	10 094	07.10
4. Hainaut	4 269	3 433	7 702	05.42
5. Flandre. orient.	3 232	2 901	6 133	04.31
6. Lambourg	2 769	2 491	5 260	03.70
7. Namur	720	610	1 330	00.93
8. Flandre. occident	646	496	1 142	00.80
9. Luxembourg	85	49	134	0.09
TOTAL	75 707	66 391	142 098	100.0

Source : R.G.P.L 01/03/1991, Belgique.

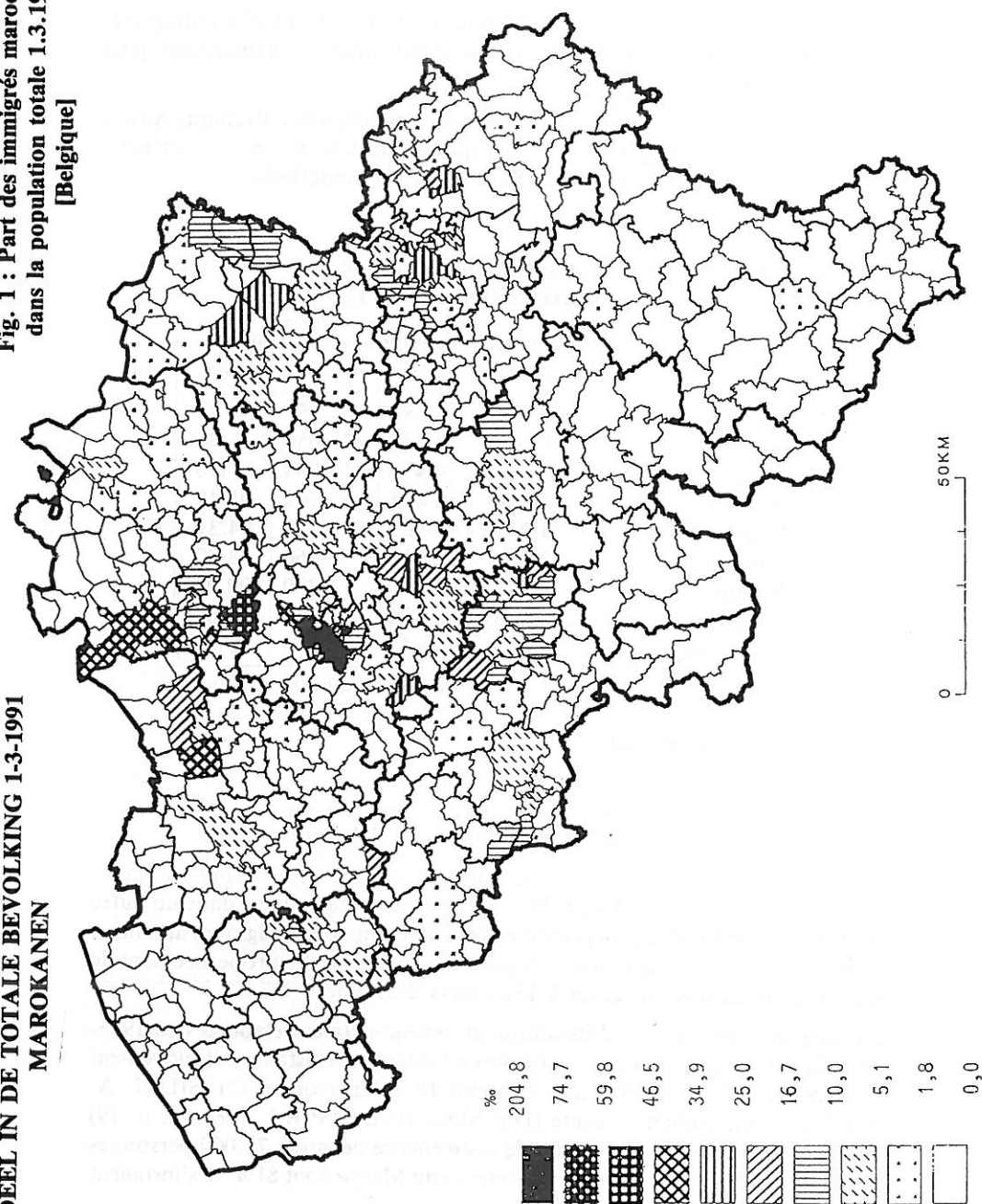
II. Retour au Maroc ou migration définitive en Belgique

Nous avons saisi la complexité de la question concernant le retour au Maroc ou la migration définitive. Le problème de retour a été soulevé dans un autre contexte, celui de la crise générale en Europe (y compris la Belgique) au milieu des années 70 ; ce qui a poussé les gouvernements de l'Europe occidentale d'inciter les étrangers au retour à leurs pays d'origine.

En Belgique des mesures d'incitation au retour s'étaient élaborées en 1985. Le nombre global des immigrés marocains à l'étranger réinstallés définitivement au Maroc entre 1975 et 1982 aurait atteint 16.761 personnes (?) (SIDKI. A, 1986). Selon une enquête récente (Dir. Stat., (E.D.N.P.R.). 1986-88, p. 19) le solde de la migration internationale reste encore négatif : 71.000 personnes émigrent vers l'étranger contre 32.000 retours au Maroc dont 81.4 % s'installent en ville.

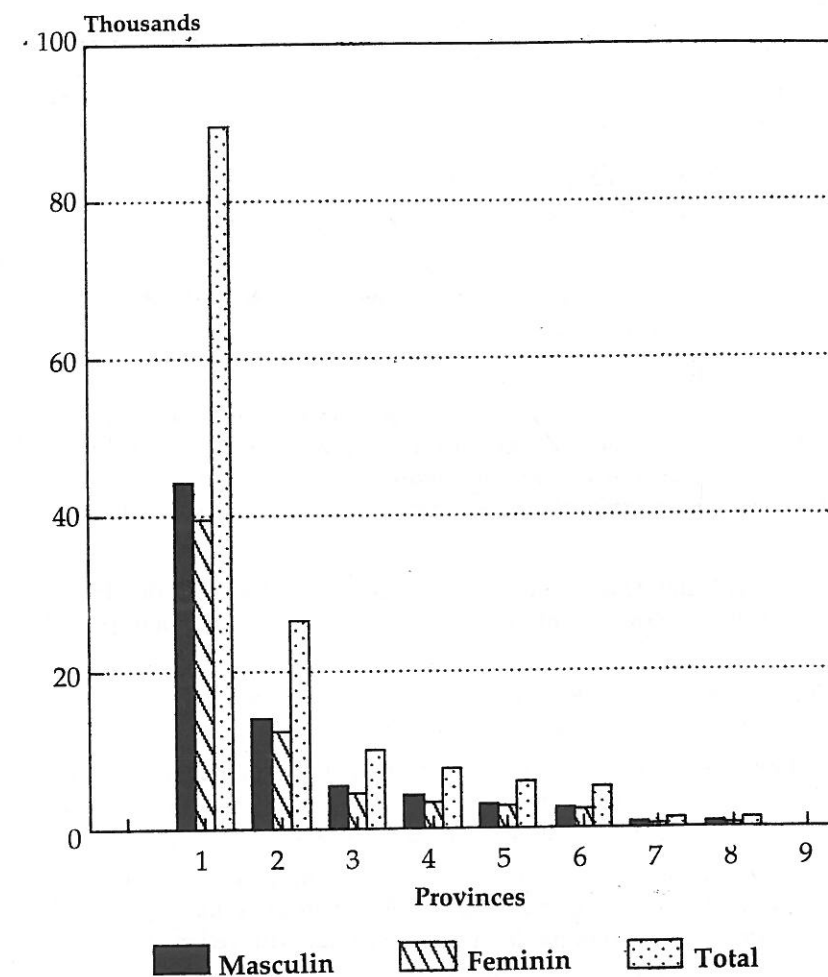
AANDEEL IN DE TOTALE BEVOLKING 1-3-1991
MAROKANEN

Fig. 1 : Part des immigrés marocains
dans la population totale 1.3.1991
[Belgique]



J. - P. GRIMMEAU

Fig. 2 : Les immigrés marocains en Belgique
Répartition géographique



Source : R.G.P.L Mars 1991

1. Le contexte actuel : côtés positifs et négatifs pour les immigrés marocains.

1.1. Côtés négatifs :

- * Crise générale en Belgique : chômage, xénophobie, discrimination, racisme et violence parfois.
- * Politique sévère envers l'immigration clandestine (Europe unie 1993).
- * Les partis de droite demandent le départ des immigrés (vlaams blok).
- * Visa obligatoire, et obtention difficile (procédure complexe)
- * Marché d'emploi saturé.
- * Les barrières dressées le long des frontières, et les difficultés pour obtenir la carte de séjour.
- * Problème d'intégration dans la société belge et taux élevé d'échec scolaire des élèves d'origine étrangère.

1.2. Côtés positifs :

* La solidarité avec les immigrés : elle se manifeste dans le plein succès des grandes manifestations anti-racistes à Anvers et à Bruxelles (celles de 1992-93 comme exemple) ; en outre, certaines enquêtes récentes ont révélé la non-corrélation entre forte implantation des immigrés et vote en faveur de la droite anti-immigrés.

* Sans doute, l'Etat de droit en Belgique et la défense des droits de l'Homme partout en Europe, constituent un support moral très important pour les immigrés.

D'ailleurs la loi de nationalité est en faveur de la deuxième et la troisième génération dans le cadre de la politique de la migration.

* Les Marocains vivant en Belgique en général et à Bruxelles en particulier, mènent une vie relativement meilleure que celle de leur compatriotes dans d'autres pays de l'Europe, comme le cas de la France.

A titre d'exemple, plusieurs Marocains à Bruxelles ont pu acheter leurs propres logements sans difficulté, et même avec des facilités bancaires, alors que d'autres marocains à Paris ne trouvent pas les mêmes avantages (Entretien avec certains immigrés marocains à Bruxelles et à Paris).

* En outre, les femmes ont relativement «plus de droits» et de «privilèges» en Belgique qu'au Maroc : travail dans le secteur des services (nettoyage essentiellement) ; allocations familiales, chômage payé et assistance médicale. Elles ont plus de libertés personnelles (Interview avec certaines Marocaines immigrées à Bruxelles, jeunes et adultes).

* Le côté social (assurances, mutuelles, traitement médical) est plus évolué en Belgique qu'au Maroc.

* Les jeunes marocains qui sont nés à Bruxelles, se sentent plus belges que

marocains, et dans les meilleurs des cas ils se considèrent binationaux (Interview avec des jeunes de la deuxième génération à Bruxelles). En plus, les enfants scolarisés en Belgique ne pourront plus poursuivre leurs études au Maroc.

Par contre, plusieurs Marocains interviewés à Bruxelles, pensent qu'il n'existe aucune perspective d'embauche ou de travail, à court et à moyen terme dans leur pays d'origine.

Selon eux, le contexte actuel au Maroc, se caractérise par la crise et le gonflement du phénomène du chômage au sein des jeunes et moins jeunes : adultes et lauréats des universités et instituts supérieurs. Le marché marocain est déjà saturé depuis le début des années 80.

* Un autre argument soulevé par les immigrés marocains concernant l'administration marocaine. Selon eux, elle est caractérisée en général par la lenteur, la bureaucratie et parfois la corruption ; c'est pour ces raisons qu'ils préfèrent investir en Belgique plutôt qu'au Maroc.

2. Distinction entre deux catégories d'immigrés

Nous avons constaté, malgré toutes ces critiques et reproches, que les immigrés - toutes catégories - aiment beaucoup leur pays d'origine, et ils n'hésitent pas à retourner dès qu'ils sont rassurés qu'il existe des chances de travail pour eux, et un avenir meilleur pour leurs enfants.

Toutefois, nous avons remarqué une différence entre deux catégories au sein des immigrés :

a) *la première*, constituée par : des femmes, des jeunes, des adultes notamment les anciens résidant à l'étranger ; ils se sentent mieux en Belgique qu'au Maroc du point de vue qualité et niveau de vie.

Ils se sont adaptés au pays d'accueil ; certains y ont déjà acheté et meublé leur maison ; d'autres ont vendu leurs biens au Maroc afin de réinvestir leurs capitaux en Belgique. Certains immigrés ont réduit leurs envois destinés au Maroc autrefois.

b) *la deuxième* catégorie, est constituée en général par de nouveaux immigrés, des personnes âgées et des retraités. Ils sont globalement favorables à l'idée du retour.

Plusieurs d'entre eux, gardent des relations étroites avec le Maroc : la famille, la terre agricole, des investissements dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture, et du logement. Ils sont plus attirés par le pays d'origine que par celui d'accueil. La nostalgie du pays natal, la vie à la marocaine près de la famille et les proches sont des éléments constamment évoqués ; «le sol», «le pays»...

Cependant, même dans cette catégorie, les parents qui ont des enfants adultes et mariés, hésitent entre le retour définitif mais seuls, et la migration définitive à Bruxelles avec leur entourage et leur petite famille !

En fait, les deux choix sont pénibles pour eux et demandent réflexion et sacrifices.

3. Nostalgie et réalité vécue

L'analyse des propos des interviewés - même parfois confus et ambiguës - suggère quelques remarques et commentaires :

D'une part, un discours nostalgique qui manifeste implicitement un désir au retour et d'autre part, une réalité quotidienne vécue qui les attache au pays d'accueil. Elle se manifeste dans plusieurs aspects et comportements des immigrés et de leurs enfants. Ils se sont habitués à une vie nouvelle et moderne, à un environnement qui est tout à fait différent de celui de leur référence. Ils ont tissé des relations nouvelles avec d'autres personnes, d'autres voisins et amis. Ils ont vécu une autre civilisation qui a changé sans doute leur comportement et leur genre de vie.

Par conséquent, le retour au Maroc pour y vivre définitivement n'est pas une tâche facile, notamment pour la deuxième et la troisième génération. Il nécessite une nouvelle réadaptation.

4. Tendance vers la migration définitive

Plusieurs indicateurs démontrent une tendance vers la migration définitive en Belgique :

Auparavant, les immigrés se considéraient comme des étrangers qui travaillaient pour une courte durée en Belgique (quatre ou cinq ans). L'objectif d'épargner une somme importante d'argent et regagner le douar ou la ville natale est ultime et constant. C'était donc une migration temporaire.

Dans cette perspective, les immigrés étaient attachés à leur pays d'origine en investissant dans plusieurs domaines (logement, agriculture, secteur tertiaire). Quand ils voulaient acheter un téléviseur - à titre d'exemple - ils demandaient au vendeur si ce poste fonctionne ou non au Maroc ! car l'idée du retour était constamment présente.

Dans la même perspective, ils épargnaient et envoyaient régulièrement de l'argent.

Depuis une date récente (au milieu des années 80) la tendance s'est changée vers la migration définitive. Les immigrés commencent à devenir propriétaires immobiliers à Bruxelles.

La migration définitive est devenue une réalité avec le temps. L'expérience a démontré l'échec des investisseurs immigrés dans le secteur du logement au Maroc. C'est un investissement non rentable, puisqu'il n'est exploité qu'un mois par an. Les propriétaires qui ont loué leurs maisons, affrontent maintes problèmes créés par les locataires qui ne respectent pas leurs engagements, et par une procédure juridique très lente et peu efficace. C'est pour ces raisons que les immigrés préfèrent vendre leurs biens au Maroc et en acheter d'autres en Belgique plutôt que de perdre leur temps «précieux» dans des affaires préjudiciables.

Certains immigrés ont diminué les envois à leur famille par rapport à la période précédente. Cette catégorie s'intègre progressivement dans la société nouvelle. La consommation des articles de luxe (voitures dernier cri, répondeurs téléphoniques, paraboles, meubles et chaînes) manifeste cette nouvelle tendance.

Une partie des immigrés ont acquis la nationalité pour eux et pour leurs enfants. Ils sont devenus juridiquement des citoyens «belges». Ils participent aux élections comme élus et électeurs.

Tous ces indicateurs et autres, démontrent un changement considérable de l'immigration marocaine en Belgique en général et à Bruxelles en particulier. L'étape de transition d'une migration temporaire à une autre définitive est maintenant franchie.

Conclusions générales et propositions

La problématique de l'immigration marocaine en Belgique est très complexe. Pour la première génération, l'immigration était strictement temporaire (les années 60,70), mais à partir des années 80 le mouvement migratoire s'est cristallisé et s'est transformé à une migration définitive. Plusieurs indicateurs confirment cette tendance. Cette évolution ne touche pas uniquement la Belgique mais aussi les autres pays de la CEE.

Pour résoudre les grands problèmes de nos ressortissants en Belgique, les gouvernements des deux pays (d'accueil et d'origine) devraient coordonner leur politique en matière de migration et réfléchir profondément avant d'entreprendre des mesures hâtives et irrationnelles.

Le gouvernement belge devrait considérer la deuxième et la troisième génération en fin de compte comme des belges. Dans ce sens, ils doivent avoir plus de droits et assumer plus de responsabilité. La politique de marginalisation et de désintéressement envers ces jeunes n'a plus de sens. Elle aurait peut-être des conséquences néfastes à long terme. Le pays d'accueil ne devrait plus considérer les immigrés seulement comme une force de travail à exploiter.

Dans le même sens, le pays d'origine et essentiellement le gouvernement marocain devrait lui aussi prendre soins de ses ressortissants qui aiment fortement leur pays, mais qui sont parfois frustrés par le comportement de l'administration et du gouvernement qui les considèrent uniquement comme source de devises et une rente financière. Cette politique n'aura pas de surlendemain !

Nos ressortissants sont de plus en plus conscients ; ils attendent un soutien moral et culturel, un changement positif des mentalités et des comportements des responsables et une rénovation de l'administration marocaine. Ils méritent encouragement et plus de respect au profit du pays et du peuple marocain.

Avec la nouvelle constitution marocaine, et peut-être de nouvelles orientations politiques et autres choix, nous pourrions espérer à des changements positifs en la matière d'immigration.

Bibliographie

- AÏT HAMZA, M., 1987, «Migration internationale et changement dans les campagnes : exemple du bassin versant d'Assif M'goun», pp. 127-130, In *Grande Encyclopédie du Maroc, Géographie Humaine*, 1987, GEI, ITALIE, GEP, CREMONA.
- AL BAYANE, (Quotidien), n° 5167 du 12/07/1992.
Selon un dossier du journal belge : «Le Soir» ; «Les Marocains de Belgique investissent de plus en plus dans le secteur bancaire et touristique».
- Association d'Enseignants de Religion Islamique, «Dialogue», Bruxelles, 1990.
- BELGUENDOUZ, A.,
- «Les travailleurs émigrés marocains peuvent-ils être des investisseurs au Maroc ?», In *Lamatif*, N° 106, Mai 1979, pp. 46-55.
- «L'émigration des travailleurs Marocains», In *Grande Encyclopédie du Maroc*, 1987, n° 9, pp. 37-64.
- *L'émigration marocaine et la politique de retour des Etats européens*, Ligue Arabe, 1986.
- «L'émigration maghrébine vers l'Europe : qui aide qui ?», *Economie et Socialisme*, n° 5, 1987, pp. 67-103.
- «Les jeunes de la deuxième génération : nouveau cadeau du Maroc à l'Europe ? éléments pour un débat.», *Economie et socialisme*, n° 6, 1987, pp. 81-109.
- «L'analyse coûts-bénéfices et les migrations internationales de travailleurs», *Economie et Socialisme*, n° 7, 1986, pp. 109-134.
- «Les transferts des travailleurs marocains à l'étranger» (Les T.M.E ou les devisards 1960-1991) In *Economie et Socialisme*, n° 11, 1992, pp. 25-45.
- BENCHERIFA, A. et H. POPP (éd), *Le Maroc : espace et société*. (Actes du colloque maroco-allemand de Passau) 1989, Vol. 1.
- BOSSARD, R., 1979, *Un espace de migration. Les travailleurs du Rif oriental : (Province de Nador) et l'Europe ; Espace Rural - 1 -* ; Université Paul Valéry, Montpellier et CNRS. E.R.A. 506, (213. p).
- BRUYN, R. et DE LANNOY, W., 1992, *Migrations dans l'agglomération bruxelloise 1980-1990*, Ed IRIS, n° 6, Dossier BRES VUB.
- DE MAS, P., «1492 et 1992 : Années charnières dans les liens migratoires entre l'Europe et le Maroc», In *Cahiers du C.E.M.M.M.*, n°1, 1992, Université Mohammed 1^{er}, Oujda, pp. 21-30.
- DINELLO, R., 1985, *Adolescent entre deux cultures* (Séminaire, Novembre 1982), Ed. l'Harmattan, Paris, 125 p.

Direction de la Statistique :

- *Situation démographique régionale au Maroc*, CERED, Rabat, 1988.
 - *Annuaire statistique du Maroc*, 1991.
 - *Enquête démographique nationale 1986-88*, Division de la population.
- GRIMMEAU, J.P., «Vague d'immigration et localisation des étrangers en Belgique», In *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, (Sous la direction d'Anne MORELLI), Ed. Vie Ouvrière et Centre Bruxellois d'Action Inter-culturelle, Bruxelles, 1992.
- HALEBER, R., «L'aliénation croissante du migrant marocain dans la société hollandaise», In *Economie et Socialisme*, n° 9, 1988, pp. 65-89.
- HAMDOUCH, B., BERRADA. A., BADDOU. T., LASSONE. L., 1981, *Migration internationale au Maroc*, INSEA et Université de Québec à Montréal. (224 p).
- Institut National des Statistiques (I.N.S), *Population du Registre National*, 1^{er} Janvier 1992. Bruxelles.
- MESTARI, A., «La réinsertion des immigrés dans le pays d'origine : l'expérience hollandaise» (*Al Bayane* du 31/08/1992) ; «L'expérience française» (*Al Bayane* du 01/09/1992) ; «Analyse des causes de l'échec des expériences de réinsertion» (*Al Bayane* du 06/09/1992. Casablanca).
- POP, H., «Les anciens émigrés marocains après leur retour dans la province de Nador : Présentation du programme de recherche du groupe maroco-allemand sur la rémigration. In *Centre d'Etudes sur les Mouvements Migratoires Maghrébins*, les mouvements migratoires maghrébins, *Cahiers du C.E.M.M.M.*, n° 1, 1992, Université Mohammed 1^{er}, Oujda. (79 p).
- Publication du Ministère de la Communauté Marocaine à l'Etranger, Lettre d'Information, n° 3, Décembre 1992, et n° 4, Janvier 1993, Rabat.
- RON HALEBER, «L'aliénation croissante du migrant marocain dans la société hollandaise» *Economie et Socialisme*, n° 9, 1988, pp. 65-89.
- SALAHEDINE. M., «Immigrés : retour forcé», *Lamalif*, n° 168, Juillet/Août 1985, pp. 32-36.
- SIDKI. A.,
- *La problématique du retour des travailleurs marocains immigrés en France*, Thèse de 3ème cycle, Université des sciences sociales de Grenoble, 1985.
- «La crise et la question de l'emploi : immigrés en France», *Economie et Socialisme*, n° 3, Juillet-Septembre 1986, pp. 67-94, Ed. AL BAYANE.
- ZAKIA DAOUD, «Les travailleurs maghrébins en Europe», *Dossier Lamalif*, n° 56, Décembre 1972, pp. 26-35.